

Nationalité et options des Alsaciens-Lorrains »

Option pour la nationalité française des Alsaciens-Lorrains • 1871-1920

[Open in Bach](#)

Présentation du contenu

En territoire français, l'option dans la nationalité française fait l'objet d'une déclaration individuelle à la mairie du domicile du demandeur. Ainsi, les registres de déclaration d'option (cotés 9 E 81-82) comprennent l'acte établi par la mairie de Nancy : on y retrouve l'ensemble des informations de la déclaration avec en outre la signature de l'optant. C'est sur la base de ces actes qu'ont été produits les listes-bordereaux envoyées au ministère de la Justice (9 E 83) pour une publication officielle dans les suppléments du bulletin des lois de 1872. Outre la table alphabétique présente en fin de volume des registres de déclaration, l'administration municipale a créé plusieurs outils de recherche des déclarations enregistrées : un fichier alphabétique (9 E 69-78), un répertoire alphabétique général (9 E 85) ainsi que des listes nominatives générales (9 E 79) ou spécifiques à certaines populations (9 E 86-88). À noter que le fichier ou le répertoire alphabétique reprennent la plupart des informations déjà contenues dans les registres de déclaration.

Date de l'unité documentaire 1871-1920

Statut juridique

Archives publiques

Descripteurs

Grand domaine de recherche : Population

Sous-domaine de recherche : Fichier et registres des optants pour la nationalité française

Sujet : naturalisation • population • état civil

Sujet (contexte-historique) : guerre de 1870

Nom : Alsacien-Lorrain (peuple)

Nom géographique : Alsace-Lorraine (France) (Allemagne ; 1871-1918)

Cotes extrêmes : 9 E 65, 69-97

Sous-unités (5)

- Application du traité de Versailles : instructions préfectorales. • 1920
- Fichier • 1872
- Registres • 1871-1873

- Correspondance • 1872-1919
- Recensement • [1913-1918]